

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

PENETREX – NOIR

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Penetrex – noir
Utilisation du produit :	Produit de prévention de la rouille – noir
Code(s) de produit :	S-500PB, S-560PB, S-520PB
Fournisseur :	
Sym-Tech Inc.	
PO Box 430 Station A	
Scarborough (Ontario)	
M1K 5C3	
1 800 363-5796	
Tél. d'urgence	1 613 996-6666 CANUTEC (24 h sur 24 pour les renseignements relatifs aux urgences)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance du mélange :

CLASSIFICATION DES PRODUITS DU SGH

Inflammabilité (1 à 3 = inflammable, 4 = combustible, 5 = ininflammable)

Toxicité aiguë (1 = le plus grave, 4 = le moins grave)

Irritation de la peau (1 = le plus grave, 4 = le moins grave)

Irritation de l'œil (1 = le plus grave, 4 = le moins grave)

CLASSIFICATION SGH

Catégorie 4 – Combustible (États-Unis uniquement)

Catégorie 4 – Nocif en cas d'ingestion.

Catégorie 3 – Provoque une légère irritation de la peau.

Catégorie 2B – Provoque une irritation grave des yeux.

TCOC = Toxicité pour certains organes

TCOC – EU / aiguë

TCOC – ER / chronique

CLASSIFICATION SGH

Non classé

Non classé

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

Mot indicateur

Avertissement

Mentions de danger

H227 – liquide combustible. Contient du distillat de pétrole aliphatique.

Peau :

H316 – Provoque une légère irritation de la peau.

Yeux :

H319 – Provoque une irritation grave des yeux.

Inhalation :

H333 – Peut être nocif en cas d'inhalation.

Ingestion :

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

Organes cibles

Irritant cutané/oculaire

Effets aigus

Peut causer une irritation de la peau et des yeux

Effets chroniques

Peut causer une irritation de la peau et des yeux

Symbole



Conseils de prudence – SGH :

P202 :

Ne pas manipuler ce produit avant d'avoir lu et compris toutes les instructions de sécurité.

P210 :

Tenir éloigné de la chaleur / des étincelles / des flammes

P233 :

Maintenir le contenant bien fermé.

P261 :

Éviter de respirer la poussière / les fumées / les gaz / le brouillard / les vapeurs / les substances vaporisées / les aérosols.

P262 :

Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou les vêtements.

P264 :

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P260 :

Ne pas respirer le brouillard / les vapeurs / les substances vaporisées.

P262 :

Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou les vêtements.

P264 :

Se laver soigneusement après manipulation.

P270 :

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

P280 :

Porter des gants de protection / de l'équipement de protection des yeux / de

P281 :

Porter un équipement de protection individuelle, au besoin.

Intervention :

P302 + P264 + P332 + P313 – Si sur la peau :

Se laver soigneusement après manipulation.
Consulter un médecin / demander une aide médicale en cas d'irritation cutanée.

P305 + P351 + P338 + P337 + P313 – Si dans les yeux :

Rincer les yeux avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin / demander une aide médicale.

P304 + P41 + P309 + P313 – En cas d'inhalation :

Si la respiration est difficile, sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin / demander une aide médicale si la personne en question ne se sent pas bien.

P301 + P330 + P331 + P301 + P310 – En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P306 + P363 – Si sur les vêtements :

Laver les vêtements contaminés avant de les reporter.

P404 + P233 + P411 + P235 – Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant bien fermé. Conserver à des températures ne dépassant pas 200 °C / 392 °F.

Élimination :

Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 3 : COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

Mélange : (*ingrédient / CAS / n° de liste EU / % ou étendue*)

Ingrédient	N° CAS	Numéro de code (nomenclature EC)	%	Classification SGH
Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium surbasés	68783-96-0	272-213-9	35 à 65	Sans objet
Distillat de pétrole aliphatique	54742-88-7		< 50 %	Sans objet

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation :	Emmener la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour bien respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si la personne en question ne se sent pas bien.
Contact avec la peau / les cheveux :	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau et se doucher. Consulter un médecin / demander une aide médicale en cas d'irritation cutanée.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever, et continuer de rincer les yeux. En cas d'irritation oculaire, consulter un médecin / demander une aide médicale.
Ingestion :	Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer le contenant ou l'étiquette.
Symptômes / effets importants, aigus et différés :	Demander une aide médicale en cas de réaction allergique, d'irritation excessive et/ou de difficulté à respirer.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Le produit est liquide, contient de l'huile de pétrole et peut brûler.

Moyens d'extinction :	En cas d'incendie : De préférence, éteindre l'incendie avec des agents chimiques en poudre, du dioxyde de carbone ou de la mousse. De l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les métaux exposés.
Procédures spéciales en cas d'incendie :	Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome. Survêtement de protection contre les agents chimiques. Garder les contenants froids en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu.
Dangers résultant de la substance ou du mélange :	Le mélange peut contenir des huiles qui brûlent avec l'air, en particulier dans les espaces clos. Principalement des oxydes de carbone et de l'eau contenant de petites quantités de composés organiques non identifiés. L'eau peut provoquer des éclaboussures. Le matériau flotte sur l'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Confinement et nettoyage :	Petits déversements : Recouvrir les déversements avec un matériau absorbant inerte. Transférer dans un contenant à couvercle en vue d'éliminer ou de récupérer le produit.
Précautions environnementales :	Éviter que le produit se libère dans l'environnement.
Précautions, équipement de protection et procédures d'urgence :	Il est obligatoire de porter un équipement de protection individuelle. Voir la section Protection individuelle (section 8) pour des recommandations. En cas de déversement dans des espaces confinés ou mal aérés, aérer ceux-ci. Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir le liquide libre en vue de le recycler ou de l'éliminer. Le liquide résiduel peut être absorbé avec un matériau inerte et mis dans un contenant en vue de son élimination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Stockage :	Entreposer dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant bien fermé. Température de l'espace de stockage : Ambiante Durée de vie pendant le stockage : Stable dans des conditions normales d'utilisation. Matières incompatibles : Aucune connue
Manutention :	Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. Utilisation à l'intérieur : Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / de l'équipement de protection des yeux / de l'équipement de protection du visage. Voir la section 8. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :	Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les fumées. Éviter tout contact prolongé avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Laver la peau à l'eau et au savon après le contact. Laver les vêtements contaminés.
Contrôles techniques appropriés :	Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source. Un poste de lavage / de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau doit être présent.
Protection à l'aide d'un respirateur :	Porter un équipement de protection respiratoire approprié. Un masque approprié muni d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut convenir.
Protection de la peau :	Porter des gants protecteurs. Gants en plastique ou en caoutchouc synthétique (nitrile).
Protection des yeux /du visage :	Porter des lunettes de sécurité pour être protégé contre les éclaboussures de liquide. Un masque approprié muni d'un filtre de type A (EN166 ou ANSI Z78.1) peut convenir.

Limite d'exposition en milieu de travail :

Substance	N° CAS	LELT (8 h MPT ppm)	LELT (8 h MPT ppm) (mg/m ³)	LECT (ppm)	LECT (mg/m ³)	Note : VLE
Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium	68783-96-0					
Distillat de pétrole aliphatique	64742-88-7	100 ppm			10 mg/m ³	

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Solide, liquide, gazeux, autre	Liquide
Apparence	Liquide visqueux
Odeur	Odeur d'hydrocarbure
Seuil d'odeur	Non déterminé
Couleur	Noir
Point d'ébullition :	> 100 °C
Point d'éclair :	> 145 °F (63 °C)
Taux d'évaporation :	Plus lent que le taux de l'acétate de butyle
Densité de vapeur :	Non déterminé
Densité relative :	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Ininflammable (point d'éclair > 200 °F) Mise en garde : combustible
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité	LIE – inconnue LSE – inconnue
Masse volumique :	~ 1,04
Pression de vapeur :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Immiscible
Solubilité dans l'alcool :	Non déterminé
Solubilité dans les essences minérales / solvants :	Soluble
Solubilité dans l'huile :	Soluble
Température d'auto-inflammation :	> 100 °C
Température de décomposition :	> 100 °C
Point de fusion :	Non déterminé
pH :	Sans objet
Viscosité, ASTM D2196 :	10 000 à 65 000 cP à 25 °C (Brookfield RTV, n° 7 à 10 tr/min)
Propriétés explosives :	Aucune prévue
Propriétés comburantes :	Aucune prévue
Livres par gallon :	8,5
Matière non volatile, % en poids :	Minimum de 50 ASTM D-2369
Indice de base, mg KOH/g :	150-250 ASTM D-2896

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales d'utilisation.
Réactivité :	Stable dans des conditions normales d'utilisation.
Possibilité de réactions dangereuses :	Stable dans des conditions normales d'utilisation.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.
Matières à éviter :	Comburants. Peut réagir avec les alcalis et les acides forts.
Conditions à éviter :	Tenir éloigné de la chaleur (> 200 °F) des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Produits de décomposition dangereux :	Aldéhydes. Oxydes de calcium, de carbone et de soufre.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Inflammabilité :	Catégorie 4 – Combustible (États-Unis uniquement)
Classification de toxicité aiguë :	Catégorie 4 orale (estimation de la toxicité aiguë) – Nocif en
Inhalation :	Classification de toxicité par inhalation : non classé – les brouillards peuvent irriter les muqueuses et la partie supérieure des voies respiratoires.
Contact avec la peau :	Catégorie 3 – Peut provoquer une légère irritation de la peau.
Contact avec les yeux :	Catégorie 2B – Peut causer une irritation grave des yeux.
Corrosivité :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Sensibilisation :	N'est pas un sensibilisant cutané.
Mutagénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Aucune prévue
TCOC – EU / aiguë :	Non classé
TCOC – ER / chronique :	Non classé

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Toxicité pour les organismes aquatiques – non déterminée.
Persistance et dégradabilité :	Biodégradabilité dans l'eau et persistance du produit – Non déterminées.
Potentiel bioaccumulatif :	Non déterminé.
Mobilité relative au sol :	La mobilité du produit dans le sol n'a pas été déterminée. Soluble dans l'huile.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Les produits, s'ils sont jetés, ne devraient pas être des déchets caractéristiques. Éliminer conformément aux réglementations provinciale, d'État, fédérale et internationale.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Pour un usage industriel/professionnel seulement – Tenir hors de la portée des enfants.

Cote DOT :	Liquide combustible, N.S.A.
Appellation réglementaire appropriée :	Liquide combustible, N.S.A. (contient du naphtha), combustible, NA1993, GE III
Classe(s) de risques pour le transport :	Aucune; non classé si le produit est expédié dans un conteneur de 119 gallons ou moins.
Groupe d'emballage :	GE III
Dangers pour l'environnement :	Non classé
Transport de masse :	Non classé
Précautions spéciales pour l'utilisateur :	Non classé

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

OSHA : Substances dangereuses et toxiques (29 CFR 1910; sous-partie Z)	Aucune
TSCA : Statut (Toxic Substances Control Act)	Tous les ingrédients sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA.
CERCLA – quantité à déclarer : 4	Aucune
SARA 302 – composants :	Aucun
SARA 313 – composants :	Aucun
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)	Aucune

SECTION 16 : PRÉPARATION ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Limite d'exposition en milieu de travail (pour les distillats de pétrole aliphatiques) :	PEL/VLE : 100 ppm LECT : 10 mg/m ³
Données de toxicité aiguë (pour les distillats de pétrole aliphatiques) :	Toxicité orale aiguë DL ₅₀ : > 4 g/kg (rat) Toxicité cutanée aiguë : > 2 g/kg (rat) Toxicité aiguë par inhalation CL ₅₀ : Sans objet
Renseignements supplémentaires sur la santé :	Des rats mâles exposés pendant 90 jours à des vapeurs de solvants semblables à des essences minérales par inhalation présentaient des lésions rénales. La pertinence de cet effet chez l'humain est inconnue. Dans l'une des études, une légère anémie a également été observée. Les rats exposés pendant 4 mois à une concentration de 1700 ppm d'un solvant similaire présentaient des lésions rénales. Ces effets n'ont pas été observés chez des rats exposés à un taux de 350 ppm d'un autre solvant similaire pendant un an. En réponse à la règle de test de la TSCA, plusieurs études portant sur un composé semblable aux essences minérales ont montré des résultats négatifs en matière de mutagénicité et de neurotoxicité. Dans une étude liée aux effets sur le développement chez la souris, une réduction du poids corporel du fœtus a été observée, mais aucune tératogénicité. Une étude liée aux effets sur la reproduction chez le rat a démontré une toxicité, mais peu d'incidence relativement aux effets sur les paramètres de reproduction.

NFPA

Santé 2
Incendie 2
Réactivité 0

HMIS

Santé S. O.
Incendie S. O.
Réactivité S. O.

Code NFPA : 0 = bas, 1 = léger, 2 = modéré, 3 = élevé, 4 = extrême

Légende :

LELT = limite d'exposition à long terme

LECT = limite d'exposition à court terme

TCOC = Toxicité pour certains organes cible

PRÉPARÉ PAR :**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :****URGENCE :****NUMÉRO EN CAS D'URGENCE :****DATE DE PRÉPARATION :****EXPIRATION :**

Comité SIMDUT

1 800 363-5796

Cette fiche de données de sécurité est enregistrée auprès de CANUTEC.

Pour des renseignements offerts 24 heures sur 24, composez le 1 613 996-6666

Janvier 2021

Janvier 2023

Nous estimons que les déclarations, renseignements techniques et recommandations contenus dans le présent document sont fiables. Toutefois, ils sont donnés sans aucune garantie, expresse ou tacite, et nous n'assumons aucune responsabilité pour les pertes, dommages ou dépenses, directs ou indirects, résultant de leur utilisation. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à tous les règlements et lois en matière de santé et de sécurité.